



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16/11/2020

Plus de boxes pour les vélos !

Depuis quelques jours, les cyclistes forestois.e.s peuvent bénéficier de 10 nouveaux boxes pour y parquer leurs vélos ! Les vélos cargo n'ont pas été oubliés.

Ces nouveaux boxes se situent Rue de Mérode, Rue Berthelot, Rue Roosendael, Rue Henri Maubel, Rue Edouard Branly, Avenue Saint-Augustin, Avenue Jupiter, Avenue Zaman, Avenue Molière et Rue Auguste Lumière. Chaque abri peut contenir 5 vélos. Dans les prochains mois encore, 4 anciens boxes seront remplacés et 4 autres, supplémentaires seront placés, dont un uniquement consacré aux vélos cargo. Au total, la commune de Forest proposera 70 emplacements sécurisés aux Forestois.e.s qui n'ont pas l'opportunité de garer leur deux-roues chez eux.

« La commune de Forest a pu bénéficier d'un subside additionnel de la Région bruxelloise dans la cadre du plan de relance, explique Esmeralda Van den Bosch, échevine de la mobilité. Au total, cette année, c'est près de 55.600 euros qui seront consacrés à l'installation de ces emplacements. C'est essentiel, car actuellement, à Forest, nous accusons une liste d'attente importante pour les vélos classiques et les vélos cargo. Chaque trajet rendu possible en vélo est bon pour la santé, l'exercice physique, la mobilité de tous les usagers, la qualité de l'air et le climat. Autant d'excellentes raisons d'encourager cette pratique. »

« La crise sanitaire a converti de nombreux Forestois et Forestoises à la pratique du vélo et je m'en réjouis, enchaîne Stéphane Roberti, bourgmestre de Forest. On sait que l'emplacement et la sécurisation des vélos est encore un frein à son usage. Nous continuerons à développer les projets et à proposer de nouvelles solutions afin d'encourager la pratique du vélo dans nos quartiers. »

Les riverain.e.s qui souhaitent profiter d'une place dans un abri à vélo peuvent enregistrer leur demande via cycloparking.brussels. La commune reçoit alors une carte avec les demandes enregistrées et utilise ces informations pour définir l'emplacement le plus adéquat pour les nouveaux boxes.

Pour rappel, les abris ne sont pas la seule solution pour les propriétaires de vélos. Ils peuvent aussi utiliser l'offre de Parking Brussels qui propose d'utiliser les garages privés. Les personnes souhaitant recevoir davantage d'informations sont invitées à envoyer leur demande via bike@parking.brussels.

Plus d'infos ?

**Estelle Toscanucci – attachée de communication auprès du cabinet du Bourgmestre –
0490/52.49.48 – etoscanucci@forest.brussels**

